



Position syndicale sur  
l'agriculture, le développement rural, la désertification, la sécheresse, la terre et  
l'Afrique  
à l'occasion de la 16<sup>e</sup> Commission du développement durable

CDD-16

New York, 5 au 16 mai 2008

La hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, la diminution des ressources et le changement climatique ainsi que le manque d'accès aux services et aux infrastructures ont conjointement des répercussions dévastatrices sur les communautés pauvres, en particulier en Afrique. La CDD-16 doit analyser la manière dont l'agriculture et le développement rural peuvent affronter ces problèmes et garantir des conditions de vie et de travail décentes et durables pour tous.

Nous enjoignons la CDD-16 à souscrire à la synthèse du président de la Réunion d'intégration régionale pour l'Asie et le Pacifique :

*Dès lors que les politiques, les institutions et d'autres aspects liés à la gouvernance et aux infrastructures n'apportent pas le soutien nécessaire, les moyens de subsistance sont réduits et la pauvreté et l'insécurité alimentaire augmentent. Les petits producteurs, les femmes, les travailleurs syndiqués et d'autres groupes vulnérables sont touchés démesurément. Les modifications à l'environnement économique et écologique constituent des risques pour ces groupes et exigent d'être mieux identifiées et analysées<sup>1</sup>.*

Les thèmes suivants doivent être intégrés dans les résultats d'ensemble de la CDD -16 :

**La gouvernance démocratique et le respect des droits fondamentaux**, dont les droits du travail, sont une condition préalable au développement durable. Les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités en adoptant des politiques qui garantissent un équilibre social et économique juste dans la société. Les services publics jouent un rôle vital, ils doivent être assurés de manière équitable et faire l'objet d'une surveillance et d'une réglementation. Les gouvernements doivent entreprendre un dialogue avec tous les partenaires de l'Agenda 21, au niveau national tout comme local.

Il est indispensable de **promouvoir le « travail décent »** pour lutter contre la pauvreté, réduire les vulnérabilités face aux mutations économiques, sociales

et environnementales et permettre aux communautés d'être autonomes. Le concept de « travail décent » de l'OIT comprend le respect des droits au travail, la sécurité de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

Il convient d'explorer les **possibilités de créations d'emplois « verts et décents »** dans le cadre des thèmes relevant de la CDD. L'agriculture doit se tourner vers des schémas de production durables afin de garantir des emplois décents. Elle doit envisager de nouvelles possibilités liées à la gestion des ressources naturelles, notamment par la culture en terrasse ou en courbe de niveau, l'édification de structures d'irrigation (qui évitent toute dégradation ultérieure), l'augmentation de la productivité de l'utilisation de l'eau ou la lutte contre l'érosion des sols par plantation d'arbres.

Il est nécessaire de **prévoir la transition** afin de protéger les travailleurs dans les secteurs vulnérables du point de vue environnemental, tels que l'agriculture et la pêche. Des mesures de « transition juste » doivent protéger les travailleurs contre la perte d'emplois et des moyens de subsistance découlant des tensions sur l'environnement ou des mesures de durabilité adoptées pour les combattre. L'adaptation de l'agriculture aux nouveaux schémas climatiques, la diversification économique, le développement non agricole, l'éducation et le renforcement des compétences sont essentiels.

Si l'on veut traiter les thèmes de la CDD-16, il est fondamental de se doter de schémas de **production et de consommation durables**. Le travail agricole demeure l'un des trois métiers les plus dangereux au monde, avec plus de 170 000 travailleurs tués chaque année. Par exemple, les pesticides tuent 40 000 travailleurs par an. Il faut appliquer une gestion raisonnable des produits chimiques. Les gouvernements doivent ratifier les Conventions de l'OIT n°155 sur la sécurité et la santé, n°170 sur les produits chimiques et n°184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, ainsi que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Les gouvernements doivent adopter l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) et adhérer au processus PGE et SNDD de l'ONU.

**La participation des travailleurs et des syndicats** est un ingrédient essentiel au changement, car la collaboration avec les employeurs et les gouvernements peut faciliter des actions efficaces sur le lieu de travail en vue de protéger l'environnement et le bien-être des communautés.

### Agriculture

- La réforme agraire, la sécurité et la souveraineté alimentaires, les droits des travailleurs et des agriculteurs, la durabilité environnementale et la justice sont des éléments essentiels pour une agriculture durable.
- La flambée des prix alimentaires, couplée à la mauvaise distribution des bénéfices, sape tout progrès dans la lutte contre la pauvreté. La hausse récente des prix des denrées alimentaires menace les personnes à faible revenu et augmentera les inégalités entre les pays, à moins que des actions immédiates et vigoureuses ne soient menées

<sup>1</sup> E/CN.17/2008.12/Add.2 para 5.

afin de protéger le pouvoir d'achat des travailleurs des zones rurales et urbaines, en particulier dans les pays en développement.

- Il convient de reconnaître les impacts pernicioeux de la déréglementation et de la libéralisation, qui ont encouragé les pays à démanteler les stocks céréaliers régulateurs gérés par les gouvernements. Ces stocks auraient pu jouer un rôle vital d'atténuation des pénuries alimentaires actuelles. La décision de passer aux cultures d'exportation contribue à la rareté des denrées alimentaires de base nationales, ce qui entrave gravement le développement des secteurs non agricoles et de transformation dans les pays en développement et empêche leur autosuffisance alimentaire.
- Dans le secteur de l'agriculture, le fait de détenir un emploi ne garantit pas des conditions de travail ou de vie adéquates. Les travailleurs agricoles salariés (et tout particulièrement les femmes) subissent la discrimination, le travail des enfants, des bas salaires, des taux élevés de morbidité et de mortalité liées au travail ; des millions de travailleurs vivent entre la vie et la mort chaque jour.
- Les pesticides mettent en péril les travailleurs et les consommateurs ainsi que l'environnement. Les syndicats réclament une lutte contre l'utilisation croissante des produits agrochimiques toxiques et contre la production agricole intensive reposant sur des techniques non durables, et prônent l'agroécologie et l'agriculture familiale. La santé et la sécurité au travail doivent être défendues au moyen de réglementations sévères et de mesures d'éducation et de formations pour les travailleurs, ainsi que par la ratification des Conventions de l'OIT.
- L'agriculture doit devenir un moteur du développement durable ; cette CDD doit intégrer la promotion du travail décent et mettre en exergue la nécessité des normes fondamentales du travail de l'OIT, qui doivent être respectées.
- Le changement climatique va avoir des incidences négatives sur l'emploi dans les secteurs affectés par les événements climatiques extrêmes tels que l'agriculture et la pêche. L'emploi de plus de 1,3 milliard de personnes dépend de la pêche, des forêts ou de l'agriculture, ce qui représente près de la moitié de l'emploi total dans le monde. La sécheresse, les tensions autour de l'eau et d'autres événements climatiques extrêmes vont endommager les cultures, réduire la production agricole ou, dans certains endroits, rendre l'agriculture impossible. Par conséquent, l'emploi dans ce secteur va être touché par le changement climatique, en particulier les emplois saisonniers de récolte et de transformation agricole. Le changement climatique entraînera une migration des travailleurs, ce qui aggravera la situation des zones urbaines déjà surpeuplées et soumettra les bidonvilles, pauvres en infrastructures, à de trop grandes pressions. L'adaptation est vitale pour assurer l'approvisionnement alimentaire mondial.
- S'il est vrai que la filière agroénergétique a le potentiel de générer des revenus et de nouveaux débouchés pour les agriculteurs, des préoccupations sont énoncées en particulier au sujet de l'impact que pourraient avoir les plantations à large échelle de cultures destinées aux agrocombustibles sur la sécurité alimentaire, la durabilité de la production et le développement rural. La pression exercée par la concurrence et les négociations pour l'accès aux terres arables, à l'eau et à la production alimentaire entraîneront une hausse des prix ainsi que d'autres coûts socioéconomiques et environnementaux. Les critères écologiques et sociaux doivent être évalués.
- Ce sont les femmes des milieux ruraux qui réalisent la moitié de la production alimentaire mondiale et cette part, dans la plupart des pays en développement, atteint 60 à 80 pour cent. Leur rôle doit être reconnu et accompagné de ressources financières, de mesures d'éducation et de droits équitables. La prévalence du VIH/sida a entraîné une diminution du nombre d'adultes capables de subvenir aux besoins de leur famille et de la communauté rurale dans son ensemble. En outre, le VIH/sida réduit la capacité de la

main-d'œuvre productive dans de nombreux secteurs des services publics, notamment ceux chargés de mettre en place les mesures de réponse aux urgences, les services de santé publique et les services environnementaux. Compte tenu de l'exode rural des hommes à la recherche d'un emploi rémunéré, les répercussions de ces phénomènes pèsent sur les femmes dans l'agriculture. La CDD doit traiter de la problématique hommes-femmes, car les femmes souffrent d'un accès inégal à la terre, aux outils, à la technologie et au crédit rural.

- Il faut appliquer le principe de précaution envers les organismes génétiquement modifiés (OGM) et envers tout nouveau produit chimique susceptible d'être introduit dans la chaîne alimentaire. Les syndicats soulignent la nécessité de promouvoir l'agriculture biologique.
- L'agriculture est le premier utilisateur des réserves d'eau mondiales. Il est dès lors nécessaire de mettre en pratique une gestion de l'eau intégrée et durable, afin de distribuer les ressources en eau équitablement entre les différentes demandes. Il faut effectuer une évaluation environnementale des projets actuels de désalinisation de l'eau.

## Développement rural

L'agriculture demeure le pilier principal de la réduction de la pauvreté dans les zones rurales, car elle permet un approvisionnement en nutriments essentiels tout en fournissant à la main d'œuvre rurale des emplois et des possibilités de générer des revenus.

- L'emploi décent (qui inclut le respect des droits au travail, la sécurité de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social) doit être reconnu comme moyen de parvenir à réduire la pauvreté et d'améliorer les moyens de subsistance. Les conditions de travail précaires constituent le premier maillon du cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion. La CDD doit reconnaître le potentiel de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT et favoriser sa diffusion, en mettant l'accent au cours du présent cycle sur les zones rurales.
- L'accès aux services, notamment à l'eau, à l'assainissement, à la santé et à l'énergie verte, est essentiel pour l'autonomisation des communautés pauvres. Les gouvernements doivent répondre de la qualité des services publics afin d'améliorer leur fourniture, de garantir à tous les citoyens un accès aux services publics et d'assurer une gestion durable des ressources. Les services de santé doivent recevoir un appui renforcé avec des ressources destinées à relever le défi du VIH/sida, pour que cesse le glissement de segments entiers de la population mondiale vers la pauvreté parce qu'ils n'ont pas accès à un traitement ou à des soins, ou qu'ils n'ont pas les moyens de les payer.
- L'amélioration des droits des travailleurs, notamment la liberté syndicale et le droit de négociation collective, est un des éléments clef du développement rural durable. Les gouvernements doivent assurer la sécurité et protéger les syndicalistes et les dirigeants communautaires contre la violence, notamment dans les zones rurales. Afin de garantir un développement rural juste du point de vue social et responsable du point de vue environnemental, la CDD doit promouvoir les instruments tels que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les multinationales et la politique sociale.
- Les programmes d'éducation doivent davantage tenir compte de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Une éducation fondée sur l'acquisition des compétences, telle que celle dispensée par les syndicats, obtient des résultats immédiats, notamment sur l'efficacité et la productivité des ressources, sur la sécurité alimentaire et sur la santé au travail.

- L'absence ou l'inadéquation de transport rural entrave le développement des industries rurales et de transformation agricole, ce qui aggrave les taux de chômage pourtant déjà élevés dans les zones rurales.
- Lorsque le développement agricole s'accompagne d'une croissance des activités non agricoles en zone rurale, les retombées sur la réduction de la pauvreté sont accentuées. Dans la plupart des pays, les activités non agricoles représentent entre 30 et 50 pour cent des revenus des zones rurales.
- Dans bon nombre de zones rurales, les revenus générés par les ressources collectives (telles que les forêts, les zones de pêche, les récifs, les cours d'eau, les pâturages et les ressources minérales) représentent une part considérable des revenus des ménages pauvres ruraux. Or, l'action conjointe de divers facteurs, notamment la privatisation, l'intensification de l'agriculture, la croissance démographique et la détérioration des écosystèmes, a entraîné dans la plupart des pays une diminution des zones de propriété collective et une baisse de leur qualité et de leur disponibilité pour les pauvres. Les recommandations de la CDD doivent chercher à inverser cette tendance.
- Des prix améliorés et moins volatiles peuvent permettre de stabiliser les revenus des travailleurs agricoles et d'accroître la maîtrise des ressources naturelles.

## Désertification, sécheresse et terre

Il est indispensable d'adopter une approche holistique de lutte contre la désertification. Pour être efficaces, les décisions relatives à la fertilité des sols ne doivent pas uniquement tenir compte des aspects liés au climat et aux sols, mais aussi de la dégradation des terres et de facteurs biologiques, chimiques, physiques, sociaux, économiques, sanitaires, nutritionnels et politiques.

- Notre aptitude à nous adapter aux événements climatiques extrêmes, tels que la sécheresse, ou aux mutations durables des écosystèmes, telles que la désertification, est liée en premier lieu aux revenus et aux compétences. Les populations pauvres ne disposent pas des ressources, de l'information ou de l'accès aux services qui permettent d'anticiper les tensions environnementales.
- Les pays en développement sont souvent moins en mesure de faire face aux événements liés à l'environnement : en effet, la pauvreté est exacerbée par les impacts du changement environnemental, et elle les exacerbe. Les habitants de ces pays dépendent grandement des ressources sensibles au climat, ils ont une capacité d'adaptation plus réduite et, dans le cas des plus pauvres, ils luttent déjà pour faire face aux événements climatiques extrêmes actuels et à la variabilité climatique. Les événements environnementaux sont une source de tensions considérables pour les ménages les plus pauvres ; la sécheresse, la pénurie des ressources et les inondations, entre autres, sont à l'origine de situations sociales et économiques critiques, ou en sont un facteur aggravant (ainsi, la pénurie des ressources augmente le chômage, ce qui accentue les flux migratoires qui à leur tour contribuent à la perte de ressources humaines et mettent en danger les économies rurales).
- La coopération internationale actuelle est insuffisante. Il convient de renforcer la solidarité internationale et d'y inclure les secours pour les situations d'urgence et les catastrophes, ainsi que des fonds pour contribuer aux programmes d'adaptation rapide. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour garantir les moyens de subsistance des plus pauvres parmi les pauvres, au travers du développement de la protection sociale, de stratégies de réduction de la pauvreté et de programmes pour des emplois décents.

- Les flux financiers destinés à l'adaptation dans l'agriculture et à la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble apparaissent clairement : les secteurs de l'eau, de la santé et des infrastructures sont identifiés comme étant les plus vulnérables et par conséquent ceux où les investissements sont urgents. De tels investissements doivent prendre en compte d'autres réalités également, comme l'incidence croissante du VIH/sida et d'autres maladies qui réduisent la capacité de fournir les services de manière adéquate. Dans ce contexte, les flux financiers devraient être destinés, à long terme, aux pays en développement afin de leur permettre de mieux s'adapter aux tensions environnementales.
- Les gouvernements doivent honorer les engagements pris à Monterrey et à Gleneagles pour une augmentation significative de l'aide au développement destinée aux pays pauvres et en vue de renforcer leur responsabilité quant au respect de leurs engagements d'une année sur l'autre.
- Le développement rural durable offre l'occasion de s'engager dans de nouvelles voies de développement économique, pour que les populations soient au cœur d'un développement qui respecte les droits des travailleurs et l'environnement. En améliorant la capacité de réaction des sociétés et de l'économie pour qu'elles s'adaptent aux événements climatiques extrêmes et à la variabilité du climat, il sera possible de faire en sorte que le développement rural durable produise des effets positifs sur l'emploi, ou au moins atténue la gravité des effets négatifs. Il pourra également ébaucher des issues constructives pour les secteurs à risque, et améliorer le niveau d'éducation et de revenu des travailleurs.
- Il faut renforcer les synergies entre les différentes Conventions des Nations Unies (CCNUCC, CCD et CDB) et étoffer le travail mené conjointement au sein de processus en cours dans d'autres institutions (OIT, FAO, OCDE) ; la participation syndicale au sein de ces organes doit être garantie et étendue.
- Des défis institutionnels, financiers, humains et technologiques se posent, qui doivent être relevés si l'on veut parvenir à une gestion durable des terres. Les travailleurs et leurs organisations sont des partenaires légitimes dans la transition vers un régime foncier sûr et durable.

## AFRIQUE <sup>2</sup>

En Afrique, la pauvreté et les dommages environnementaux peuvent être compris comme les deux faces d'une même pièce. La sécheresse, la déforestation, la pollution de l'eau, du sol et de l'air, ont tous des impacts négatifs sur la vie des travailleurs, leurs familles et leurs communautés, avec des conséquences graves sur l'emploi, la sécurité alimentaire, ainsi que sur la santé au travail et publique. Le lien entre le travail et l'environnement doit être renforcé, afin d'assurer la cohésion environnementale et sociale. De par leur relation avec la production et leurs rôles dans les lieux de travail et au sein des communautés, les syndicats sont des acteurs essentiels à même d'interagir de manière concrète, configurant ainsi un nouveau syndicalisme pour le 21<sup>ème</sup> siècle.

### Il est par conséquent essentiel de :

- Renforcer les liens entre l'environnement, le travail et la pauvreté : le travail décent, qui doit inclure la durabilité environnementale, est essentiel pour assurer une qualité de vie durable.

<sup>2</sup> Le contenu de cette section s'inspire de la Résolution adoptée par la première Conférence syndicale africaine sur le travail et l'environnement (Johannesburg, 28-29 juillet 2006) qui avait réuni soixante-deux membres syndicaux représentant vingt-quatre confédérations nationales de dix-neuf pays.

- Faire des droits fondamentaux des travailleurs et de leurs syndicats, c'est-à-dire la liberté syndicale, la négociation collective et le droit de refuser le travail dangereux, des éléments centraux des stratégies visant le développement durable.
- Assurer l'inclusion des indicateurs relatifs aux travailleuses et à l'équité entre hommes et femmes comme une condition fondamentale de la durabilité environnementale et sociale (par exemple des régions) et intégrer ces indicateurs sexospécifiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les stratégies relatives à l'environnement et au développement durable.
- Garantir la participation des syndicats et d'autres membres de la société civile (ONG, communautés locales) dans le processus de prise de décisions relatif à l'environnement et au développement durable, et promouvoir le tripartisme, la négociation collective et d'autres mécanismes démocratiques.
- Promouvoir l'éducation à tous les niveaux afin d'assurer un développement durable à tous les travailleurs et à leurs communautés et de leur donner les outils leur permettant d'être les acteurs de leur propre avenir.
- Exiger que les États établissent et appliquent les réglementations indispensables pour contrôler les compagnies et les marchés mondiaux, assumant leur rôle central dans la fourniture de biens et de services, l'assainissement, la santé, l'eau, l'énergie, le logement, l'éducation, les transports publics et la sécurité sociale, qui sont des éléments indispensables pour éradiquer la pauvreté.
- Demander aux États des investissements plus importants dans les politiques environnementales : par exemple, dans la recherche et le développement pour soutenir les stratégies d'élimination des risques de pollution environnementale.
- Renforcer la formation des dirigeants syndicaux et des travailleurs comme stratégie politique pour établir un programme d'action commun sur le travail et le développement durable.
- Demander des "transitions justes" vers des formes de production et de consommation durables assurant que les travailleurs négativement affectés par des processus de restructuration obtiennent un travail décent.
- Demander aux entreprises multinationales et nationales d'allouer des ressources pour établir et améliorer la reddition des comptes et la transparence de leurs comportements sociaux et environnementaux, dans un souci d'équité.
- Refuser la politique du "double standard", utilisée par des entreprises multinationales qui "exportent" en Afrique des méthodes de production insoutenables socialement et pour l'environnement et inacceptables dans leur pays d'origine.
- Appliquer les objectifs du Plan d'application sur les substances chimiques de Johannesburg du 2002, obligeant l'industrie à démontrer la sûreté des produits chimiques pour les travailleurs, les consommateurs, les communautés et l'environnement ; soutenir la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants afin d'assurer l'éradication des substances les plus dangereuses ; adopter le principe de précaution ainsi que l'Approche stratégique de la gestion des produits chimiques (SAICM) et son suivi.
- Demander aux gouvernements de ratifier les Conventions de l'OIT n°155 sur la santé et la sécurité, n°161 sur les services de santé au travail, n°170 sur les produits chimiques, n°176 sur la sécurité et la santé dans les mines, n°182 sur les pires formes de travail des enfants et n°184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture.
- Combattre l'expansion des produits toxiques pour l'agriculture et la production agricole intensive basée sur des techniques de production non durables ; promouvoir

l'agriculture écologique et familiale et demander la réforme agraire, la sécurité et la souveraineté alimentaires et la justice dans l'agriculture.

- Promouvoir le dialogue social sur les politiques nationales visant à résoudre les problèmes de vulnérabilité, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.
- Confirmer le rôle prioritaire du thème de l'eau dans les campagnes de syndicalisations dans les régions, et soutenir la position de l'ISP et d'autres organisations sociales qui prônent un élément fondamental des droits de l'homme : l'accès universel, équitable, égalitaire et environnementalement responsable aux ressources essentielles comme l'eau et l'énergie.
- Promouvoir les accords cadres internationaux signés par les Fédérations syndicales internationales avec des entreprises multinationales afin d'assurer l'inclusion des normes fondamentales du travail et des dispositions environnementales et de développement durable dans leur élaboration.
- Demander une interdiction totale de l'utilisation de l'amiante, et une mise en conformité de la manipulation et du stockage de l'amiante avec les décisions des Parties à la Convention de Bâle, ainsi que son inclusion dans la Convention de Rotterdam.
- Promouvoir des approches intégrées et basées sur les lieux de travail pour combattre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses.